

L'Agence eSanté s'apprête à l'échange transfrontalier du Résumé Patient

Dès début 2019, la Plateforme eSanté mise en place par l'Agence eSanté servira non seulement au partage et à l'échange de données de santé à l'intérieur du Luxembourg, mais également au sein de l'Europe. En effet, à partir de ce moment-là, la plateforme servira aussi de portail technique pour l'échange transfrontalier du résumé patient.

Cet échange électronique transfrontalier, qui s'inscrit dans les missions légales de l'Agence définies dans l'article 60ter du Code de la sécurité sociale, est facilité par le programme européen **Connecting Europe Facility (CEF)**, qui vise à créer une infrastructure de services numériques en Europe permettant l'échange de données entre les états membres, dans différents domaines. Pour la santé, cela s'est concrétisé par le *eHealth Digital Services Infrastructure*, un réseau hautement sécurisé reliant les Points de Contact Nationaux pour la e-santé (NCPeH – *National Contact Point for e-Health*) des états membres participants. Pour le Luxembourg, c'est l'Agence eSanté qui assume ce rôle de NCPeH. Dans un premier instant, le programme vise l'échange électronique transfrontalier de deux types de documents : le résumé patient et la e-prescription; d'autres cas d'usage seront envisagés par la suite.

L'Agence eSanté a relevé le défi pour que le Luxembourg soit pays pionnier

Le Luxembourg est un des 4 premiers pays européens pionniers à être autorisés à piloter l'échange transfrontalier, outre la Finlande et l'Estonie (pour l'échange de la e-prescription), ainsi que la République tchèque (pour le résumé patient, comme le Luxembourg), et nous avons hâte de voir que le Portugal, la Belgique, la France ou encore l'Allemagne s'ajoutent également à cette liste. Avant d'obtenir cette autorisation, l'Agence - en sa fonction de NCPeH pour le Luxembourg - a dû passer plusieurs tests techniques, et son organisation du NCPeH a été évaluée par des auditeurs de la Commission Européenne sur base de près de 130 critères juridiques, organisationnels, sémantiques, techniques, de sécurité et de protection des données. Que l'Agence ait réussi ce challenge, c'est grâce à l'expérience qu'elle a pu acquérir par sa participation au projet européen prédécesseur eSOS, au vaste ensemble de procédures élaborées dans le cadre de la certification de son Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) selon les normes ISO 27001, ainsi qu'à l'expertise de son équipe.

Echange transfrontalier de données de santé : continuité des soins au-delà des frontières

La mise en opération de l'échange transfrontalier du résumé patient et de la e-prescription contribue non seulement à une meilleure prise en charge d'un patient étranger, elle facilite également la continuité des soins sûrs et de qualité au-delà des frontières.

En outre, elle constitue également une belle vitrine internationale pour notre pays, qui – face aux mêmes contraintes que les autres états membres - a su réaliser un projet aussi important et complexe, qui prend tout son sens dans un pays aussi cosmopolite que le Luxembourg.

Echange électronique de 2 documents types sous CEF eHDSI :

- ▶ **Le Résumé Patient**: Contient les données de santé essentielles telles que : allergies, problèmes médicaux, vaccination, prothèses/implants, groupe sanguin,...
- ▶ **La ePrescription**: Prescription (et dispensation) électronique permettant au patient de recevoir ses médicaments lors de son séjour à l'étranger

Bénéfices pour le patient et le professionnel de santé :

- fournit au professionnel de santé des informations de santé vitales du patient en cas de soins de santé (urgents) non-planifiés
- par conséquent: réduit les erreurs médicales par l'accès rapide aux informations de santé ou à la prescription du patient, aussi à partir de l'étranger
- enlève les barrières linguistiques potentielles entre le patient et le professionnel de santé, étant donné que les documents sont fournis dans la langue véhiculaire du pays de soins et celle du pays d'affiliation du patient
- facilite la continuité des soins sûrs et de qualité
- le résumé patient contribue à la sécurité du patient par la facilitation d'un diagnostic rapide et exacte, et fait réduire les diagnostics répétitifs (ou redondants)
- le résumé patient permet des soins plus efficaces et mieux adaptés à l'état de santé du patient

Comment cela fonctionne?

Echange au travers du NCPeH unique de chaque état membre participant relié au réseau CEF eHDSI. On distingue deux scénarios :

- **Scénario du Pays A** = le Pays d'Affiliation du patient = le pays **émetteur** du document – exemple : Le Portugal ENVOIE un résumé patient/une ePrescription de son citoyen qui est en vacances au Luxembourg et doit se faire soigner/se faire dispenser des médicaments ici.
- **Scénario du Pays B** = le Pays de Soins = le pays **récepteur** du document – exemple : Un professionnel de santé au Luxembourg RECOIT un résumé patient/une ePrescription du citoyen portugais qui doit se faire soigner/se faire dispenser des médicaments ici.

Le Luxembourg mettra en opération trois cas d'usages:

- 1) dès début 2019 : RECEPTION d'un résumé patient pour un patient étranger de passage ici (PS-B). Condition pour nous de pouvoir recevoir est – forcément – qu'un pays émetteur (République Tchèque, Portugal,...) reçoive l'autorisation pour passer en production.
- 2) au courant de 2019 : ENVOI d'un résumé patient d'un assureur luxembourgeois séjournant à l'étranger (PS-A)
- 3) dès 2020 : ENVOI d'une ePrescription pour un assuré luxembourgeois en séjour à l'étranger (eP-A)

➔ Plus d'informations à propos de l'échange transfrontalier du résumé patient sous CEF eHDSI :

Daisy Smet, Responsable pilier administration-communication / coordinateur participation aux programmes européens dont CEF

Heiko Zimmermann, Responsable pilier Digitalisation & Projets IT / coordinateur programme CEF

Email : info@agence-esante.lu



Co-financed by the Connecting Europe Facility of the European Union



Agence nationale des informations partagées dans le domaine de la santé